



GENTHOD INFO

EDITION PRINTEMPS

LE MOT DU MAIRE | FINANCES | DOMAINE
VITICOLE | CONCOURS | LES GENTOUCHIENS |
LES PETITS LOUPS | CABLECOM |
CONSERVATOIRE POPULAIRE | PORTRAIT |
LECTURE | QUIZ | MÉMENTO | **AVRIL 2016**

LE MOT DU MAIRE

Chers amis, citoyennes et citoyens de Genthod,

Dans notre dernière édition, je vous ai parlé de nos préoccupations concernant le développement de notre aéroport, qui table, selon une étude ordonnée par l'OFAC (Office Fédéral de l'Aviation Civile) et exécutée par l'institut INTRAPLAN, sur 235'000 mouvements d'avions par an, soit une augmentation de 25% par rapport à 2013. Cette projection de trafic est établie dans le cadre du processus PSIA (Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique) qui définira les futures conditions d'exploitation de l'aéroport.

Sur l'initiative de mon collègue, le Conseiller administratif de la Commune de Vernier, M. Yvan Rochat, également très préoccupé depuis bien longtemps par les nuisances grandissantes de l'aéroport, et de moi-même, nous avons réuni 40 communes de la région franco-valdo-genevoise autour d'une table pour définir ensemble les actions que nous souhaitons mener afin de peser sur l'élaboration de la fiche PSIA, et identifier les thèmes prioritaires que nous voulons voir évoluer. Vous trouverez cette prise de position dans notre prochaine édition.

Je vous ai également parlé, lors de l'édition précédente, du bruit excessif en relation avec le revêtement en béton de la route de Lausanne et d'un dépôt de déchets bioactif directement à la limite Nord de notre commune.

Concernant le premier point : suite à notre demande au Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, nous avons reçu confirmation par courrier au mois de décembre dernier que la réfection de cette route sera planifiée durant l'année 2018.

S'agissant du deuxième point : avec l'aide très précieuse de mon adjoint, M. Andréas Baumgartner, probablement le meilleur expert du terrain en question, et en collaboration avec les communes directement concernées de Versoix et de Collex-Bossy, Genthod a pu exprimer, et ceci par écrit, ses craintes et inquiétudes liées à ce projet initialisé par le Canton.

Bien visible en page de couverture, notre commune n'offre pas seulement des nuisances à ses citoyens mais aussi une situation unique dans le canton de Genève. Genthod est ainsi la seule commune du bout du lac - ne fâchons pas les Vaudois - qui a des vignes « les pieds dans l'eau ».

Des vignes sans un vinificateur et un encaveur à proximité n'ont de loin pas la même saveur, mais nous avons la grande chance d'avoir les deux à un jet de pierre; je parle de M. Frédéric Probst du Domaine du Château de Collex. Un peu plus loin dans cette édition, il vous explique en détail les particularités des vignes qui font la beauté de Genthod en venant du lac.

Ces beaux terrains viticoles de notre commune appartiennent aux familles Barde et Dominicé.

Un autre endroit unique dans notre commune est notre bibliothèque. J'invite ceux qui ne la connaîtraient pas encore à la découvrir. Chaque livre a son histoire et beaucoup de livres dégagent une odeur bien particulière et agréable. Je suis convaincu que lire ne vous rend pas seulement plus savant mais aussi plus heureux et par conséquent plus beau.

Notre adjointe au secrétaire général va philosopher dans cette édition sur le sujet.

FINANCES

TAXE PROFESSIONNELLE

La taxe professionnelle est unique en son genre en Suisse. Elle existe uniquement dans notre canton et a été créée en 1789 en visant les sociétés ou entreprises.

À Genthod, près de 80 contribuables sont sollicités une année sur deux afin qu'ils nous fournissent leur chiffre d'affaires, leur loyer et le nombre d'employés engagés.

La taxe est basée sur le chiffre d'affaires, qui est imposé au maximum à 6 ‰, ainsi que sur l'effectif du personnel à hauteur de CHF 10.- par personne (apprentis exceptés) et enfin sur le loyer des locaux, imposé à 5 ‰.

Dans notre commune, selon la volonté du Conseil Municipal exprimée lors du vote des budgets, cette taxe est depuis longtemps dégrevée à 100%.

La Commune ne prélève pas cette taxe légale bien que celle-ci impacte défavorablement sa capacité financière, car le Canton augmente d'autant notre potentiel de contribution dans le calcul de la péréquation intercommunale.

Wolfgang Honegger | Maire

LE DOMAINE VITICOLE DE GENTHOD

Le saviez vous ? Sur la commune de Genthod, il y a deux parcelles viticoles. La première au chemin des Rousses, d'une surface de 4,5 ha de vigne, qui est actuellement en plein renouvellement afin de replanter des cépages nobles pour l'élaboration de vins de qualité tels que Gamay, Pinot Noir, Merlot, Gamaret, Garanoir, Chardonnay, Sauvignon Gris.

La deuxième parcelle est d'exception, oui parfaitement, car c'est la seule vigne du canton située au bord du lac, les pieds dans l'eau. Elle se situe vers le rond-point sur la route de Lausanne, à la sortie de Bellevue en direction de Versoix. Elle est d'une surface de 3'700 m² et son cépage est le Merlot. Ce dernier a été choisi car ce terroir spécifique du bord du lac lui est très favorable. En effet, il est cultivé principalement au Tessin car il a besoin de beaucoup de soleil et de chaleur. Ici à Genthod, la réverbération du soleil sur le lac va favoriser le mûrissement du raisin et permettre d'élaborer un vin de qualité.

La situation des vignes de Genthod présente un microclimat très favorable pour la vigne. On a en effet pu observer depuis plusieurs années une différence de maturité du raisin en comparaison des vignes de Collex-Bossy. Cela est dû principalement au lac Léman qui amène un climat plus « tropical ».

Depuis janvier 2005, M. Frédéric Probst, au Domaine du Château de Collex, exploite ces vignes et au fil des années a mis au point une stratégie afin de produire et de vinifier une gamme de vins directement dans la cave au Domaine du Château de Collex. Dès que le raisin est arrivé à maturité optimale, il débute les vendanges manuellement dans des petites caissettes de 15kg qui sont mises sur un char pour y être acheminées dans les caves du domaine, afin d'y trier et presser la récolte, puis pour vinifier le vin selon les méthodes traditionnelles afin d'obtenir un cru de qualité. Une partie du « nectar » est ensuite mise dans des barriques en chêne pour y rester 9 mois afin de créer le meilleur vin du domaine, comme le Chevalier Noir qui est un assemblage de cépages rouges (Pinot Noir, Gamaret et Garanoir).

Chaque année, une grande journée est dédiée à la dégustation des nouveaux vins. Cette année cela se déroulera le 28 mai au Domaine du Château de Collex de 7h à 17h, avec la possibilité de visiter les caves durant cette journée. Il y aura également la possibilité de visiter la brocante avec plus de 40 exposants répartis sur tout le Domaine, ainsi que de profiter des animations musicales et de points de restauration.

Le Domaine est ouvert le samedi matin entre 9h00 et 12h00 pour déguster les 11 vins différents à disposition. M. Probst et son équipe se réjouissent de vous rencontrer prochainement.

UN CADEAU DU TERROIR POUR UNE PERSONNE PROCHE

Depuis l'année passée, vous avez la possibilité de faire un cadeau unique et personnalisé en offrant à un proche un cep de vigne inscrit avec son nom pour une durée de 10 ans. Chaque année, le titulaire recevra une bouteille de Merlot, la production de son propre cep. Une petite cérémonie sera faite sur la parcelle lors de la pose de la plaque nominative. Ce concept vous est proposé au prix de CHF 250.-.

Domaine du Château de Collex - Frédéric Probst - Ch. des Chaumets 29 - 1239 Collex - 079 418 01 34 - fprobst@worldcom.ch



CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

La Mairie vous propose de participer à un concours de photographie. Les gagnants seront désignés et récompensés durant l'exposition Genthod-Art de cet automne.

Les conditions de participation sont au nombre de trois. Il vous faut habiter Genthod, posséder un appareil photographique numérique ou argentique, produire à la mairie de Genthod avant le 31 octobre 2016 un dossier de 8 tirages papier sur le thème : **LES QUATRE ÉLÉMENTS**, en lien avec la commune.

LES « GENTOUCHIENS »

Notre commune est située dans une très belle région, qui constitue un lieu de promenade idéal pour nombre de nos communiens comme pour leurs bien-aimées bêtes à poils.

Si de nombreux chiens s'en donnent à cœur joie dans les paisibles chemins de balade dont nous disposons, les règles édictées à l'intention de leurs maîtres se sont considérablement multipliées depuis quelques années.

Depuis l'automne 2007, la loi concernant les conditions de détention de chiens a été modifiée, notamment en raison de la différence de taille, de poids et donc de comportement d'un chien par rapport à l'autre.

Des cours théoriques – devenus obligatoires avant l'adoption depuis septembre 2008 – ont été proposés par la Commune entre 2008 et 2012 à l'intention des nouveaux propriétaires de chiens. De nombreuses sessions de cours ont été données gratuitement grâce à la générosité de Mme Sandrine Blessing, éducatrice habilitée habitant la commune.

De plus, tout propriétaire de chien adopté après 2008 est tenu de suivre 4 heures de cours pratiques auprès d'un éducateur canin agréé, peu importe la race du chien. Quant aux grands chiens – de plus de 25 Kg et plus de 56 cm au garrot – ils doivent passer un TMC (test de maîtrise et de comportement), sauf si le chien est âgé de plus de huit ans.

Les médailles, qui attestent du paiement de l'impôt sur les chiens auprès de la mairie, sont remises contre présentation des documents suivants :

- une attestation d'assurance RC ;
- un certificat de vaccination valable contre la rage ;
- une légitimation d'enregistrement auprès de la société ANIS à Berne, prouvant l'inscription de la puce électronique ou du tatouage ;
- une attestation des cours suivis (cours de sensibilisation pour le nouveau propriétaire de chien et formation pratique pour l'animal).

Un nouveau système informatique a été mis en place afin de recenser tous les chiens du canton ainsi que les coordonnées de leurs propriétaires, informations mises à jour par les communes lors de la remise de la médaille. Les nouveaux détenteurs de chien depuis 2016 doivent se présenter en premier lieu à la mairie pour leur enregistrement dans la nouvelle base de données AMICUS avant de se rendre chez le vétérinaire.



Déjections canines marquées d'un fanion

Toutes les informations de ces programmes informatiques sont gérées par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, qui se charge des contrôles.

A titre indicatif, le nombre de médailles vendues dans l'année 2015 est de 180.

La Commune de Genthod a la chance de pouvoir proposer un espace de liberté pour les chiens dans le parc Lullin. Les chiens peuvent s'y ébattre sans laisse toute l'année.

Un espace de liberté ne signifie toutefois pas une absence de règles. Les chiens doivent toujours être sous la responsabilité de la personne qui les accompagne afin de respecter les autres usagers de ce lieu public, ainsi que la faune et la flore sauvages environnantes. Il est bien sûr souhaité que chacun puisse faire preuve de courtoisie et de civilité pour que l'utilisation de cet espace profite à tous et qu'une bonne image de nos compagnons à quatre pattes soit transmise.

Malheureusement, tous les propriétaires de canidés ne respectent pas les lieux en omettant de ramasser les déjections de leur animal. Ce qui rend la tâche de nos employés communaux particulièrement déplaisante, notamment lors de la tonte des espaces herbeux. La photo ci-contre laisse entrevoir ce que représentent les chemins piétonniers en particulier si on y met en évidence le manque d'égard vis-à-vis des autres usagers. Nos cantonniers ont fait l'exercice de marquer les emplacements des déjections canines par un fanion rouge.

Cela concerne également tous les chemins piétonniers et trottoirs de la commune sur lesquels adultes comme enfants ont l'habitude de déambuler. Et il n'est agréable ni pour les piétons ni pour les employés de la commune de tomber sur des crottes de chiens à tout coin de rue.

Les chiens doivent être tenus en laisse en dehors des espaces de liberté et les déjections doivent être ramassées en tous lieux. Des canicrottes sont disposées à une vingtaine d'emplacements de la commune afin de permettre à chacun de contribuer à garder le domaine public propre et respecter les autres promeneurs. Toute infraction à ces règles est punissable d'une contravention de CHF 200.-. Nous sommes reconnaissants à chacun de l'effort qu'il consentira en participant à son échelle à la sauvegarde d'une commune propre et agréable pour tous.



JARDIN D'ENFANTS « LES PETITS LOUPS »

Dès la rentrée 2016, afin de mieux répondre à la demande des parents, les demi-journées seront rallongées et les horaires modifiés comme suit :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin – 8 h 00 à 12 h 15
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi – 13 h 15 à 17 h 30

Une équipe éducative expérimentée composée de trois éducatrices, une auxiliaire et un stagiaire accueilleront votre enfant plusieurs demi-journées par semaine selon votre choix.

Le projet pédagogique du jardin d'enfants s'articule notamment autour des objectifs suivants :

- Accueillir des familles dans un lieu chaleureux, dans un climat de confiance et de partage.
- Etablir un partenariat avec les parents dans le respect de leurs choix éducatifs et leur identité culturelle.
- Encadrer des enfants au sein du groupe tout en respectant les besoins spécifiques de chacun.
- Eveiller la curiosité de l'enfant et favoriser le jeu.
- Transmettre à l'enfant des valeurs institutionnelles et sociales.

Depuis deux ans, le jardin d'enfants est intégré au programme « Youp'là bouge » qui renforce les activités motrices tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et permet de profiter du magnifique cadre de verdure entourant le jardin d'enfants.

Le comité et l'équipe éducative

Equipe éducative – 022 774 25 73
Anne Boada, présidente – 022 779 01 97
anne.boada@bluewin.ch
www.lespetitsloups.ch
www.facebook.com/lespetitsloupsgenthod/



INSCRIPTIONS 2016

Si votre enfant est né entre le 1er août 2012 et le 31 juillet 2014, venez l'inscrire au jardin d'enfants pour la rentrée de septembre 2016 :

le mardi 19 avril 2016 de 17 h 30 à 18 h 30 au 2, rue du village à Genthod



UPC CABLECOM : UN PARTENAIRE FORT POUR GENTHOD

La commune de Genthod accède aux produits et services de upc cablecom via son réseau câblé en fibre optique. Cela profite aux habitants à bien des égards.

Le partenariat qui existe depuis des années entre la Commune et l'entreprise de télécommunication permet aux habitants de Genthod d'utiliser le raccordement câblé 3 en 1 de la commune. Cela signifie qu'ils peuvent recevoir la télévision, la téléphonie fixe et l'Internet pour CHF 59.- via la même connexion et les utiliser simultanément sans perte de performance et de qualité. upc cablecom assure un service gratuit en cas de problèmes techniques ou d'altération de la réception. Le raccordement câblé 3 en 1 offre, en outre, une grande variété de divertissements. Il permet de recevoir 70 chaînes TV, dont 49 en HD, sans appareil supplémentaire. Celles-ci peuvent également être regardées sur le smartphone et la tablette avec l'application Horizon Go. La vidéothèque MyPrime Light, avec son grand choix d'émissions pour enfants, de documentaires, de classiques du cinéma et de séries, est également comprise dans le raccordement câblé. Il est possible de profiter de cette offre avec une installation fixe ou en déplacement grâce l'app Horizon Go. En plus du raccordement câblé 3 en 1, la commune de Genthod peut proposer d'autres services de upc cablecom via son réseau câblé en fibre optique. Ce réseau moderne remplit les conditions nécessaires pour continuer d'augmenter facilement les vitesses Internet d'une entreprise, par exemple.

RACCORDEMENT CÂBLÉ 3 EN 1 : PASSERELLE VERS LE MONDE DU DIVERTISSEMENT

Par ailleurs, les clients ayant un raccordement câblé 3 en 1 ont accès à différents bouquets supplémentaires qui leur permettent de profiter encore mieux du monde du divertissement de upc cablecom. Citons, par exemple, la plate-forme de divertissement

Horizon. Elle ouvre de nouvelles possibilités en termes de divertissement. Elle a, par exemple, plus de chaîne TV – la plupart en HD – dont quatre peuvent être enregistrées simultanément. De plus, Horizon permet de téléphoner avec le réseau fixe, de regarder la télévision et de surfer sur Internet à une vitesse pouvant atteindre 500 Mbit/s, le tout simultanément. Upc cablecom assure également le divertissement dans le domaine de l'Internet sans fil. Wi-Free permet d'activer, indépendamment du réseau WLAN privé, un deuxième réseau que tous les clients Internet d'upc cablecom – sur plus de 500 000 sites en Suisse et 6 millions de points d'accès à l'étranger – peuvent utiliser gratuitement et de manière illimitée. Cette offre diversifiée et moderne fait d'upc cablecom un partenaire fort aussi bien pour la Commune de Genthod que pour ses habitants.



**CONSERVATOIRE
POPULAIRE**

**MUSIQUE
DANSE
THÉÂTRE**

INSCRIPTIONS AU CONSERVATOIRE POPULAIRE 2016-2017

CPMDT / rue François-d'Ivernois 7
du lundi 25 au samedi 30 avril
lundi au vendredi de 10h30 à 12h30
et de 16h30 à 18h30, samedi de 10h à 12h.

Possibilité de cours à Versoix, Pâquis, Jonction, centre-ville ou autres, voir notre site.

Toutes les informations sur www.conservatoire-populaire.ch

PORTRAIT DE TONI DIELI

Le Genthod-Info a posé quelques questions à **M. Toni Dieli, concierge de l'école primaire de Genthod.**

Etes-vous originaire de Genthod ?

Non, de Versoix. J'y ai vécu jusqu'à 5 ans puis j'ai grandi au Petit-Lancy.

Depuis combien de temps vivez-vous à Genthod ?

Je vis à Genthod depuis 1 an et y travaille depuis 15 ans.

Comptez-vous y résider encore longtemps ?

Oui, tant que je travaille sur la commune et sans doute plus, c'est une belle commune.

Avez-vous exercé une activité professionnelle à Genthod ou dans les environs avant ?

Non, jamais avant d'être employé par la Mairie il y a 15 ans. Je travaillais en ville autrefois.

Avez-vous été membre de clubs ou d'associations de la région ?

Non, jamais.

Des membres de votre famille vivent-ils sur Genthod ?

Oui, mes enfants qui vivent avec moi.

Qui est pour vous la personnalité la plus importante sur Genthod ?

Madame Humbert, Maire lorsqu'elle m'a engagé à l'époque.

A vos yeux, quel est le lieu le plus beau de la Commune ?

La vue du Jura, des champs et des chevaux qui paissent est magnifique. La vue sur le lac et les vignes depuis le haut du Saugy est également un endroit magnifique.

Quel est votre moment de l'année préféré à Genthod ?

Quand les grands nettoyages d'été sont terminés et que je peux partir en vacances.

Si vous deviez nommer deux choses qui vous ravissent à Genthod ?

Je suis très content des relations dans mon travail avec les enfants de l'école, les enseignants et les parents d'élèves. J'apprécie également la campagne environnante.

Si vous deviez nommer deux choses qui vous déplaisent à Genthod ?

Les finitions du nouveau centre communal laissent à désirer...

La nouvelle mise en passe des bâtiments communaux ne facilite pas mon travail.

Avez-vous un message à adresser à quelqu'un ou aux Genthousiens ?

Faites des enfants ! Pour que l'école se remplisse et qu'il y ait plus de vie dans le village.



PETITE PHILOSOPHIE SUR LA LECTURE

La lecture enrichit le savoir et renforce la mémoire. Elle est à l'esprit ce que l'exercice est au corps.

Le fait de lire et de s'instruire, chose que l'on fait tout naturellement dans notre pays alors que dans certaines régions du monde c'est un luxe auquel seuls peu de gens ont accès, est devenu une évidence pour nous.

Cela est pourtant une grande chance, car la lecture permet d'accéder au savoir et à la connaissance, et par la même à la tolérance par une meilleure compréhension du monde qui nous entoure.

Lors des tragiques événements ayant eu lieu récemment dans nombre de villes européennes, on a souvent eu l'occasion d'entendre que la lecture ainsi que le savoir étaient les meilleures armes contre la dictature. Et ceci car elles représentent l'instruction, que l'on peut espérer nous mener à la tolérance par la connaissance, en opposition à la haine par l'ignorance.

Si la lecture nous conduit à un certain savoir, n'oublions pas qu'elle nous apporte également de nombreuses satisfactions. Elle permet de nous évader en nous plongeant dans une histoire, dans une aventure ou dans de la poésie. Pendant quelques heures, on est transporté dans un autre univers, celui de l'imaginaire que notre cerveau crée en lisant. Cette liberté est énorme et représente un bien personnel unique à chacun.

Enfin, si lire ne nous transforme pas physiquement, gardons à l'esprit que la liberté et le bien-être que cela nous procure consentent tout de même à nous faire accéder à une certaine plénitude et nous permettent cependant – espérons-le toutefois – d'atteindre ainsi un certain rayonnement. On peut en sortir embelli.

A Genthod, nous avons de quoi nous nourrir à la bibliothèque communale, puisque c'est près de 14'000 ouvrages qui sont gracieusement mis à la disposition de chacun, contre de bons soins et avec une garantie d'évasion et d'érudition, tout comme de plaisir. Notre bibliothécaire est toujours là pour nous accueillir et nous conseiller avec bienveillance.

Une recommandation tout à fait subjective pour terminer : « Kaïken » de Jean-Christophe Grangé, sorti en septembre 2012. Le titre signifie le nom d'un petit sabre japonais porté par les femmes de samouraïs. Quant à l'histoire, il s'agit d'un policier qui nous emporte avec lui dans une quête destructrice - comme seul Grangé sait le faire avec le talent et le verbe qu'on lui connaît - à la recherche d'un tueur surnommé « l'accoucheur » qui nous fait voyager entre France et Japon, en immersion avec les coutumes japonaises, que l'auteur affectionne tout particulièrement. Une longue descente aux enfers, un livre violent mais qu'on dévore avec assiduité. Et qu'on referme avec tristesse, comme à chaque livre qu'on a aimé, déçu de quitter l'univers dans lequel on est transporté tout au long de l'histoire. Bonne lecture !

QUIZ

La réponse au quiz de la dernière édition était **59 bancs publics**. Nous n'avons reçu aucune bonne réponse.

MÉMENTO

FÊTE DE LA MUSIQUE 2016

Venez nous faire découvrir vos talents à l'occasion de cette manifestation qui aura lieu le samedi 18 juin prochain. Merci de vous annoncer au secrétariat de la mairie au 022 774 12 80 ou par info@genthod.ch jusqu'au vendredi 8 avril 2016.

MANIFESTATIONS CULTURELLES

Le spectacle **une vie de couple**, qui devait avoir lieu le 19 mars et a été annulé, sera sans doute reporté à l'automne, au mois de novembre. Des informations à ce sujet suivront.

Le vendredi 22 avril à 20h30 au Saugy - Salle Venturelli, 2, rue du Village - vous pourrez assister au concert annuel de Jazz, avec cette année les Tee-Nah-Nah Stompers. L'entrée est libre et le bar vous accueillera dès 19h30.

Jeudi 12 mai, à 20h30 au Centre communal, venez assister à une représentation de la pièce « Les Reines » de Normand Chaurette, mise en scène par Zoé Reverdin. Spectacle tout public CHF 15.-, ouverture dès 19h30. Billeterie auprès de la Mairie de Genthod ou du Centre Culturel Migros. Toutes les informations sur www.genthod.ch. Le restant des billets sera disponible à l'entrée le soir de la représentation.

La saison se poursuivra par la projection en cinéconférence, le vendredi 3 juin à 20h au Centre communal, des Enfants du Triangle d'Or. Entrée libre.

RESTAURANT DE LA VIGNE BLANCHE

Le restaurant de la Vigne Blanche a le plaisir de vous informer que, depuis le mois de mars, l'établissement est ouvert tous les dimanches entre 11h00 et 14h30 pour vous proposer un Brunch élaboré. Le restaurant est fermé le samedi midi, mais il ouvre ses portes de 17h30 à 22h30 le samedi soir. Pour les autres jours, les horaires restent inchangés.

EMPLOIS JEUNES

La Mairie recherche pour ses différents services, filles ou garçons, âgés de 16 ans révolus au 1er juin 2016, domiciliés sur la commune, disponibles trois semaines de suite au minimum. Selon le poste, la préférence sera donnée aux jeunes en possession du permis F (50 cc). Les candidatures retenues pour le travail au secrétariat seront soumises à un test avant l'engagement. Les dossiers complets (lettre de motivation, photo, CV et les dates de disponibilité devront être adressés à la Mairie de Genthod, 37 rue du Village, 1294 Genthod, d'ici au vendredi 29 avril 2016.

